

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

---

Direction des Ressources Humaines  
Bureau Gestion –Paye  
A.D.R.H. 16/1976

**Le Président du Conseil Départemental  
de Tarn-et-Garonne,**

### **ARRETE MODIFICATIF DE L'ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR JEAN-FRANCOIS DENAT DIRECTEUR DE LA VOIRIE ET DE L'AMENAGEMENT**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 3221-3 et L 3141-1,

VU le Code des Marchés Publics,

VU l'élection du 2 avril 2015 du Président du Conseil Départemental,

VU les délibérations de l'Assemblée Départementale en date du 28 avril 2015 donnant délégation de pouvoir au Président en vertu des articles L. 3211-2, L. 3221-10-1 et L. 3221-11 du Code Général des Collectivités Locales,

VU l'arrêté départemental R.H 16/1954 du 27 octobre 2016 portant organisation des Services du Conseil Départemental,

VU l'arrêté départemental R.H. 15/1995 du 27 août 2015 portant délégation de signature à M. Jean-François DENAT, Directeur de la Voirie et de l'Aménagement,

CONSIDERANT la note du 08 septembre 2016 relative à la continuité des missions des chefs des subdivisions départementales,

### **A R R Ê T E**

**Article 1er** : L'article 3 de l'arrêté départemental R.H. 15/1995 du 27 août 2015 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« La délégation de signature conférée à Monsieur Jean-François DENAT peut être exercée chacun dans le domaine qui le concerne, dans les mêmes conditions, et sous sa surveillance, par les chefs des subdivisions départementales et par le chef d'Unité du Centre Technique Départemental (CTD) ci-dessous désignés :

- Castelsarrasin : M. Thierry PEZZUTTO,
- Lauzerte : M. Christian BERNADOU,
- Montauban : M. Jacques LASSEBIE,
- St-Antonin Noble Val : Mme Nadine DELRIEU-MERIC,
- Valence d'Agen : M. Christian BERNADOU, par intérim
- Verdun sur Garonne : M. Christian DUCLOS,
- Centre Technique Départemental-section Exploitation et Travaux en Régie :  
Monsieur Didier MAURY,

Le reste sans changement.

**Article 2** : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé ainsi qu'au Payeur Départemental et sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Conseil Départemental.

Fait à Montauban, le 02 novembre 2016  
Le Président,

**NB**: Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification.